



Délibération
N° 2022-045

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : LANCEMENT D'UNE ETUDE DE RENATURATION URBAINE-CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Date de la convocation : 01/07/2022

SEANCE DU 07 JUILLET 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le sept juillet à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. REVELLI Hervé, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Absents : 4

Représentés : 5

Mme FILIPPI Augusta a été nommée secrétaire

Madame la Présidente propose d'étudier le reboisement des abords de la route du cap, et si possible le cœur des zones urbanisées du territoire communal.

Elle donne la parole à Marie-Dominique FORNESI, adjointe déléguée à l'environnement, qui expose que la renaturation urbaine est un enjeu stratégique en matière de lutte contre le changement climatique, les pollutions urbaines, et la surchauffe des zones artificialisées.

Il convient de créer un groupe de travail, qui va construire le projet de reconquête du végétal, en particulier sur la route départementale et les centres de village. Ce groupe serait composé de la commission cadre de vie et environnement, élargie aux autres disciplines transversales.

Mme FORNESI propose de solliciter une mission d'appui de la DREAL, de l'Office de l'environnement, ou d'autres partenaires institutionnels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220707-0562022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022



Une première estimation pourrait porter à 70 le nombre d'arbres de haute tige pouvant être replantés ou conquérir des espaces actuellement artificialisés.

Il conviendra en effet de se faire assister par des spécialistes, qui prendront en compte les contraintes telles que la sécurité (visibilité des carrefours, câbles edf, espaces entre les lampadaires, emprise par rapport à la voie publique), le site, la nature du sol, le changement climatique, ..., en proposant les essences les plus appropriées.

Le bureau d'étude sera chargé d'établir un état des lieux de nos zones urbanisées, proposer un plan d'entretien, de reconquête du végétal pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, prendre en compte la sécurité, les essences à déterminer en fonction de l'évolution du climat, de l'entretien....

Pour établir ce projet de « reboisement », il est proposé d'affecter dès à présent une enveloppe de 6 000 € sur l'étude, de faire de recherches de financement et d'appel à projet, et enfin d'autoriser le Maire à signer tous documents et à solliciter tous partenariats pour préparer ce programme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le projet, et la création d'un groupe de travail transversal organisé autour de la Commission Cadre de Vie et Environnement
- Décide d'allouer dès à présent une enveloppe de 6 000 € pour les besoins d'étude, de diagnostic, voire de préparation ou démarrage de projet.
- Autorise le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à solliciter des financements et répondre à des appels à projets
- Précise que le conseil municipal sera régulièrement informé de l'évolution de ce dossier et sera appelé à délibérer à nouveau lorsque le projet sera élaboré.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220707-0562022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022